



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 42771

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur les conséquences, dans les quartiers défavorisés, de la répression de l'entrave à la circulation dans les halls d'immeubles. Dans un contexte de ségrégation sociale et spatiale de ces quartiers, les populations jeunes ayant pour habitude de se réunir dans ces lieux sont souvent en situation d'échec scolaire et victimes de multiples discriminations. L'impossibilité pour elles de se rassembler dans les halls d'immeuble et l'absence de lieux de réunion de substitution rendent plus difficile encore leur insertion dans un quelconque milieu caractérisé par l'expression de valeurs d'égalité, de solidarité et d'émancipation personnelle et collective. Ces difficultés accélèrent donc leur perte de repères sociaux, culturels et professionnels et peuvent à terme contribuer à leur engagement dans la délinquance. C'est pourquoi il paraît indispensable de leur attribuer des lieux de réunion, devant être accessibles à tous et respectés par chacun, et permettant d'éviter leur isolement et leur entrée dans une socialisation clandestine. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42771

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : précarité et exclusion

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4886